INFORMATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation
Service de la coordination des actions sanitaires
Sous-direction du pilotage des ressources et des actions transversales
Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels
Adresse : 251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Suivi par : Denis LUCAS
Tél : 01 49 55 58 86
Courriel institutionnel : blacco.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr
Réf. Interne : SDPRAT/BLACCO/13/030
MOD10.21 E 01/01/11

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDPRAT/N2013-8037

Date: 12 février 2013

NOR : AGRG1303817N

Date de mise en application :	immédiate
Date limite de réponse/réalisation :	-
Nombre d'annexes :	Aucune
Degré et période de confidentialité :	Voir plan de diffusion / Aucune

Objet : Obligation de participation aux essais interlaboratoires européens (EUPT) pour les laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux.

Textes de référence:
-**Articles L. 202-1 et R. 202-8** et suivants du code rural ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E75C6EE7346729126E1471A9DCEB3C5C.tpdjo12v_1?idArticle=LEGIARTI000006583031&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=20090602
-**Arrêté du 19 décembre 2007** «fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux» ;
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017936605&fastPos=1&fastReqId=1864864412&categorieLien=id&oldAction=rechTexte

Résumé: La présente note de service décrit les obligations de participation aux essais interlaboratoires européens (EUPT) pour les laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux.

Mots-clés: Laboratoire - Agrément - Analyse officielle - Contrôle officiel - pesticides

Destinataires
Pour information : - Laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux - Préfets - DRAAF - ADILVA - LNR : SCL de Massy, SCL de Montpellier, Anses laboratoire de sécurité des aliments de Maisons-Alfort

I.Contexte

Il existe deux réseaux de laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux : un pour les méthodes monorésidus (hors chlordecone) et un pour les méthodes multirésidus.

Il existe par ailleurs 3 laboratoires de référence de l'union européenne (LRUE) dans le domaine des pesticides sur matrices végétales, qui organisent chacun un essai interlaboratoire européen (EUPT) par an dans leur domaine de compétence, auquel sont tenus de participer les laboratoires officiels des différents Etats Membres :

- un LRUE pour la recherche de pesticides par méthodes multirésidus dans les céréales et aliments pour animaux (Fødevareinstituttet - Danmarks Tekniske Universitet – Copenhague)

- un LRUE pour la recherche de pesticides par méthodes multirésidus dans les fruits et légumes, y compris dans les produits à forte teneur en eau et en acide (Grupo de Residuos de Plaguicidas de la Universidad de Almería (PRRG) - Almeria)

- un LRUE pour la recherche par méthodes monorésidus (Chemisches und Veterinäruntersuchungsamt (CVUA) Stuttgart Fellbach)

Comme ces EUPT ne coincident pas nécessairement avec la portée des agréments des laboratoires français, la présente note a pour vocation de préciser à quels EUPT les laboratoires agréés doivent participer.

II.Règles de participation aux EUPT

Les laboratoires agréés pour la détection et la quantification de résidus de produits phytopharmaceutiques sur végétaux et produits végétaux doivent participer à au moins un EUPT par an pour chaque agrément les concernant.

Ainsi les laboratoires agréés pour la recherche par méthodes monorésidus (hors chlordécone), des résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale devront participer chaque année à l'EUPT organisé par le LRUE monorésidus de Fellbach.

Les laboratoires agréés pour la recherche par méthodes multirésidus, des résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale, devront participer chaque année, soit à l'EUPT organisé par le LRUE céréales et aliments pour animaux de Copenhague, soit à l'EUPT organisé par le LRUE fruits et légumes d'Almeria, soit aux deux.

Il sera tenu compte de la participation et des résultats aux EUPT de l'année n-1 pour l'attribution des analyses officielles de recherche de pesticides par méthodes multirésidus en année n. Ainsi, un laboratoire agréé qui n'aura pas participé à un EUPT multirésidus céréales en 2013, ne sera pas retenu pour les analyses officielles multirésidus céréales en 2014.

Le Directeur général adjoint
Chef du service de la coordination
des actions sanitaires C.V.O

Jean-Luc ANGOT